
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 5 octobre 1966. — *Présidence de M. Charles Fruh, président d'âge.* — Appelée à constituer son bureau, la commission unanime a reconduit le bureau sortant.

Au poste de vice-président précédemment occupé par M. Vincent Delpuech, décédé, la commission unanime a désigné M. Jacques Bordeneuve. Le bureau se trouve ainsi constitué :

Président : M. Louis Gros.

Vice-présidents : MM. Georges Lamousse, Adolphe Chauvin et Jacques Bordeneuve.

Secrétaires : MM. Jean Fleury, Claudius Delorme et Ahmed Abdallah.

Présidence de M. Louis Gros, président. — Le président, au nom du bureau, a remercié le doyen et la commission de leur témoignage de confiance et d'amitié encore une fois renouvelé.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 5 octobre 1966. — *Présidence de M. Prêtre, président d'âge.* — Sur la proposition de M. Jager, le président d'abord, le bureau de la commission ensuite ont été reconduits par acclamations et à l'unanimité des présents.

Le bureau demeure donc ainsi composé :

Président : M. Jean Bertaud.

Vice-présidents : MM. Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon et Henri Cornat.

Secrétaires : MM. René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot et Jean-Marie Bouloux.

Présidence de M. Jean Bertaud, président. — Après avoir remercié ses collègues de leur confiance et salué l'entrée à la commission de cinq Sénateurs (MM. Aubert, Dulin, Picard, Poudonson et Verneuil), le président a rappelé que la commission allait avoir prochainement à examiner le budget et, après avoir dressé brièvement le tableau des activités de la commission dans l'immédiat, il a proposé de désigner les rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1967. Il a donné connaissance de la liste de ces rapporteurs lors de l'examen du dernier budget.

La commission a décidé de confirmer les rapporteurs dans leur mandat ; toutefois, M. Golvan a été nommé rapporteur pour avis du budget du Tourisme, en remplacement et avec l'accord de M. Bouquerel.

La liste des rapporteurs s'établit donc ainsi :

	MM.
Affaires économiques.....	Brun.
Agriculture	Pauzet.
Construction	Suran.
Industrie	Jager.
Travaux publics :	
Routes, voies navigables.....	Bouquerel.
S. N. C. F. — R. A. T. P.....	Billiemaz.
Aviation civile et commerciale.....	Pams.
Ports maritimes et pêches. — Marine marchande	Yvon.
Postes et Télécommunications.....	Beaujannot.
Services du Premier Ministre :	
Aménagement du Territoire.....	Suran.
Energie atomique.....	Champleboux.
Tourisme	Golvan.

Le président a suggéré également à ses collègues de désigner M. Longchambon, rapporteur du V° Plan, comme rapporteur pour avis du budget du Commissariat du Plan. Il en a été ainsi décidé.

La commission a également chargé les rapporteurs pour avis de suivre, chacun en ce qui le concerne, les travaux de la Commission des Finances avec voix consultative, ainsi qu'il est prévu par l'article 18 (§ 3) du Règlement.

Le président a fait part aux commissaires du calendrier des prochains travaux de la commission, eu égard aux débats budgétaires de l'Assemblée Nationale, ainsi que des textes dont la commission pourrait se saisir au fond ou pour avis.

Enfin, M. Jager — après avoir rappelé qu'une mission d'information avait, en 1966, visité l'Allemagne fédérale et la Sarre pour y étudier la structure et les caractères généraux de l'industrie et de l'agriculture — a suggéré que cette délégation poursuive ses travaux en se rendant en Italie.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 5 octobre 1966. — *Présidence de M. Rotinat, président d'âge.* — La commission a procédé à l'élection de son bureau. Par 21 voix contre 9 à M. Berthoin, une au général Béthouart et 3 bulletins blancs, M. Rotinat a été réélu président. La commission a décidé ensuite la reconduction des autres membres du bureau qui est donc ainsi composé :

Président : M. Rotinat.

Vice-présidents : MM. de Chevigny, Marius Moutet et d'Argenlieu.

Secrétaires : MM. Béthouart, Repiquet et de Lachomette.

Le mandat des rapporteurs spéciaux pour les budgets a également été renouvelé : pour les crédits militaires, M. le général Ganeval (section commune), M. de Chevigny (section Forces terrestres), M. Soufflet (section Air), M. Monteil (section Marine) ; pour le budget Affaires étrangères, M. le général Béthouart.

La commission a enfin désigné M. Monteil comme rapporteur des projets de loi :

— (n° 283, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification du Protocole sur les privilèges et les immunités de l'Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux, complété par un Protocole de signature, signé à Londres le 29 juin 1964, et du Protocole sur les privilèges et les immunités de l'Organisation européenne de recherches spatiales, signé à Paris le 31 octobre 1963 ;

— (n° 285, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de l'Accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire relatif au statut juridique de ladite Organisation sur le territoire français et de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral de la Confédération suisse relative à l'extension en territoire français du domaine de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 5 octobre 1966. — *Présidence de M. André Plait, président d'âge.* — Réunie pour constituer son bureau, la commission a, par acclamations, réélu M. Roger Menu comme président.

Présidence de M. Roger Menu, président. — Le bureau de la commission a été ainsi complété :

Vice-présidents : MM. Plait, Grand et Lagrange.

Secrétaires : MM. Lambert, Liot et Levacher.

Après que le président eut adressé les remerciements du bureau aux membres de la commission, celle-ci a désigné différents commissaires pour suivre les travaux de la Commission des Finances, en application de l'article 18 du Règlement :

— Mme Cardot (Anciens combattants) ;

— MM. Lagrange et Plait (Affaires sociales) ;

— M. Soudant (Prestations sociales agricoles).

Mme Cardot a été désignée comme rapporteur du projet de loi (n° 253, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la garantie de l'emploi en cas de maternité, en remplacement de M. Poudonson.

Enfin, la commission a procédé à la désignation de ses candidats à la Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection médicale du travail agricole :

Membres titulaires : MM. Bruneau, Grand, Jean Gravier, Guillaumot, Lagrange, Menu et Plait.

Membres suppléants : MM. d'Andigné, Darras, Abel Gauthier, Guillou, Piales, Soudant et de Wazières.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 5 octobre 1966. — *Présidence de M. Portmann, président d'âge.* — Réunie pour se constituer, la commission a procédé à l'élection de son bureau pour la session 1966-1967. M. Alex Roubert a été réélu par acclamations président de la commission. M. Portmann a souligné combien étaient étroits les liens d'amitié qui unissent les membres de la commission à leur président.

Présidence de M. Alex Roubert, président. — Le président a remercié la commission pour le témoignage d'amicale confiance qu'elle lui renouvelle depuis vingt ans. Il a ensuite exprimé des vœux de rétablissement pour les membres de la commission actuellement souffrants : MM. Marcel Pellenc, Armengaud et Paul Chevallier.

Ont ensuite été réélus membres du bureau par acclamations :

Vice-présidents : MM. Masteau, Alric et Coudé du Foresto.

Secrétaires : MM. Brousse, Lachèvre et Carous.

Rapporteur général : M. Marcel Pellenc.

La liste des rapporteurs spéciaux pour les fascicules budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 1967 a été établie comme suit :

I. — DÉPENSES CIVILES

a) Budget général.

MM.

Affaires culturelles.....	Raybaud.
Cinéma	Edouard Bonnefous.
Affaires étrangères. — Affaires algériennes.	Portmann.
Coopération	Fosset.
Affaires sociales :	
Santé publique et Population.....	Ribeyre.
Travail	Kistler.
Agriculture	Driant.
Anciens Combattants et Victimes de Guerre.	Brousse.
Départements d'Outre-Mer.....	} Louvel.
Territoires d'Outre-Mer.....	

Economie et Finances :	MM.
I. — Charges communes.....	} Tron.
II. — Services financiers.....	
Affaires économiques.....	Carous.
Education nationale.....	Métayer.
Equipement :	
I. — Section commune.....	N...
II. — Travaux publics et Transports.	Mlle Rapuzzi.
Chemins de fer. — Régie auto-	
nome des Transports pari-	
siens	Courrière.
III. — Logement	Bousch.
IV. — Aviation civile.....	Coudé du Foresto.
V. — Marine marchande.....	Lachèvre.
Industrie	Alric.
Intérieur	Masteau.
Rapatriés	Armengaud.
Jeunesse et Sports.....	Richard.
Justice	Marcel Martin.
Services du Premier Ministre :	
I. — Services généraux.....	Houdet.
Aménagement du Territoire..	De Montalembert.
II. — Information	Edouard Bonnefous.
III. — Direction des Journaux offi-	} Houdet.
ciels	
VII. — Conseil économique et social.	} Richard.
IV. — Secrétariat général de la	
Défense nationale.....	
VI. — Groupement des contrôles	} Mlle Rapuzzi.
radio-électriques	
V. — Commissariat au Tourisme...	
VIII. — Commissariat général du Plan	} Talamoni.
d'Equipement et de la Pro-	
ductivité	

b) Budgets annexes.

Imprimerie nationale.....	Bardol.
Légion d'honneur.....	} Paul Chevallier.
Ordre de la Libération.....	
Monnaies et Médailles.....	
Postes et Télécommunications.....	Chochoy.
Prestations sociales agricoles.....	Monichon.

II. — DÉPENSES MILITAIRES

Armées.

a) Budget général.

MM.

Dépenses ordinaires des services militaires Schleiter.
Dépenses en capital des services militaires. Maroselli.

b) Budgets annexes.

Service des Essences..... Courrière.
Service des Poudres..... Colin.

Comptes spéciaux du Trésor..... Descours Desacres.
Office de Radiodiffusion-Télévision fran-
çaise (application de l'article 9 de la
loi n° 64-621 du 27 juin 1964)..... Edouard Bonnefous.

M. Fosset a été désigné comme candidat pour représenter le Sénat au Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération, en application du décret n° 60-1274 du 2 décembre 1960.

Ont été habilités pour suivre et apprécier la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte, en application de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959, et conformément à l'article 22 bis du Règlement : MM. Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, Alric, Armengaud, Edouard Bonnefous, Bousch, Chochoy, Coudé du Foresto, Courrière, Driant, Houdet, Lachèvre, Louvel et Mlle Rapuzzi.

Le président a enfin fait part à la commission du programme de travail envisagé pour l'examen du projet de loi de finances pour 1967.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 5 octobre 1966. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président d'âge.* — La commission a renouvelé par acclamations son bureau sortant. Le nouveau bureau est composé de :

M. Raymond Bonnefous, président ;
MM. de La Gontrie, Prélot et Champeix, vice-présidents ;
MM. Montpied, Sauvage et Zussy, secrétaires.

Après avoir entendu les remerciements du président, la commission a procédé, à la demande de M. Garet, rapporteur, à l'examen de certaines dispositions du projet de loi (n° 250, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux contrats d'assurance et complétant la loi du 27 février 1958 instituant une obligation d'assurance en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur, qui avaient été réservées lors de la précédente séance.

Un assez long échange de vues a porté sur le maintien ou la suppression de l'article 12-5 nouveau de la loi du 27 février 1958 figurant dans l'article 1^{er} du projet de loi.

Il s'agissait de savoir si les courtiers d'assurance représentant une compagnie ayant décidé le recouvrement d'une contribution exceptionnelle seraient tenus de reverser le quart du montant des commissions encaissées à l'occasion des contrats ayant lié la compagnie aux assurés. Sur la demande, notamment, de M. Marcilhacy, la commission a décidé en fin de compte la suppression de cet article. Cette suppression s'est accompagnée, à la demande de M. Bruyneel, de l'insertion d'un amendement dans l'article 12-1 stipulant que les courtiers d'assurance ne pourront percevoir aucune commission sur le montant des rappels sus-évoqués.

La commission a également modifié l'article 12-6 en prévoyant des peines d'emprisonnement pour les responsables des sociétés ayant pratiqué une sous-tarification qui aurait entraîné la prise de mesures de redressement imposées par le Ministre des Finances, lorsque ces intéressés n'auraient pas exécuté le plan de redressement imposé.